

MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN

1589, rue Principale Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0

Tél.: (819) 828-2872 Téléc.: (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Maryse Ducharme de la susdite municipalité,

QUE: - lors de la séance ordinaire tenue le lundi, trois avril deux mille vingttrois (03-04-23) les membres du Conseil municipal ont adopté le règlement suivant :

n° 384 : relatif à la démolition d'immeuble.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Adrien ce 14e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois

Maryse Ducharme,

Directrice générale et greffière-trésorière